

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU JEUDI 02 OCTOBRE 2014**

Date de convocation : 25 septembre 2014

Date d'affichage : 09 octobre 2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil quatorze, le jeudi 02 octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Étaient présents :**

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU COUVREUR, Monsieur François OSMOND, Mesdames Nathalie FAGNEN, Nathalie GUESNON, Lydie OSMOND, Delphine ROULLEAUX, Monsieur Sébastien DUPARD et Madame Vanessa DAVID.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel LEGOUPIL.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 04 septembre 2014 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

1. Demande de location de l'ancien local du kinésithérapeute rue Abbé Bauchet
2. Modification du temps de travail agents communaux suite à la mise en œuvre des Temps d'Activité Périscolaire
3. Attribution des prix du concours des Maisons Fleuries
4. Demande d'intention d'aliéner d'un bien soumis au DPU (référence cadastrale AA 62)
5. Point sur les travaux pour le 4<sup>e</sup> trimestre
6. Réforme territoriale - tour de table
7. Organisation du repas des anciens
8. Questions diverses

**I - DEMANDE DE LOCATION DE L'ANCIEN LOCAL DU KINÉSITHÉRAPEUTE RUE ABBÉ BAUCHET**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir été sollicité par Madame Anita MARIE, intéressée par la location du local sis 6 rue Abbé Bauchet. Il s'agirait d'y exercer l'activité d'esthéticienne. Monsieur le Maire précise que cette personne est en reconversion professionnelle, elle exerce déjà à domicile et souhaiterait proposer à sa clientèle des soins en cabinet.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- D'établir un contrat administratif de location à compter du 01/11/2014 pour une durée d'un an ;
- De fixer le loyer à mensuel 200.00 € les trois premiers mois, puis à 250.00 € mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à 13 voix pour et 2 abstentions.

**II - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS**

Monsieur le Maire informe le conseil que, depuis la loi du 19 février 2007, la modification du nombre d'heures hebdomadaires de service d'un emploi à temps non complet n'est pas assimilée à une suppression d'emploi lorsqu'elle n'excède pas 10% du nombre d'heures de services afférents à l'emploi concerné et / ou ne prive pas le bénéficiaire de l'affiliation à la CNRACL. Dans ce cas, il précise que seule une délibération du conseil municipal suffit pour indiquer le changement de durée hebdomadaire sur le poste.

Compte tenu de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants.

Monsieur le Maire propose au conseil, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail des emplois suivants comme suit :

ANCIEN TABLEAU		NOUVEAU TABLEAU		Agent concerné
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	24h45mn/35h00 TNC	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	22h45mn/35h TNC	Estelle ATTALLAH
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	23h30mn/35h00 TNC	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	23h08mn/35h00 TNC	Christine DORÉE
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	20h10mn/35h00 TNC	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	19h54mn/35h00 TNC	Caroline JORET
Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	23h35mn/35h00 TNC	Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	22h03mn/35h00 TNC	Graziella HARDEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01/09/2014,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur le Maire précise que deux agents sont concernés par une suppression de poste puisque la modification en diminution de leur poste porte sur plus de 10% du nombre d'heures afférent au poste. Il convient alors de saisir le comité technique paritaire du centre de gestion, ensuite de prendre une délibération pour la création du nouveau poste, d'effectuer une déclaration de création de poste auprès du centre de gestion, ensuite il prendra un arrêté portant nomination de l'agent sur le nouveau poste, marquant ainsi la modification de durée hebdomadaire de travail.

### III - RÉSULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 240.00 € aux lauréats du concours des Maisons Fleuries et de répartir cette somme comme suit :

Catégorie maison avec jardin visible de la rue :

1 <sup>e</sup> prix :	Mme Maryse LEMIERE	60.00 €
2 <sup>e</sup> prix :	Mme Céline LECAPLAIN	50.00 €
3 <sup>e</sup> prix :	M. Gérard GODARD	40.00 €

Catégorie fenêtres et balcons visibles de la rue :

1 <sup>e</sup> prix :	Mme Joëlle JAMARD	50.00 €
2 <sup>e</sup> prix :	Mme Chantal CATHERINE	40.00 €

Catégorie maison avec jardin non visible de la rue

1 <sup>e</sup> prix :	Mme Lydie OSMOND	40.00 €
-----------------------	------------------	---------

La cérémonie de remise des prix a eu lieu ce lundi 29/09 ; tous les lauréats inscrits au concours ont reçu un diplôme et une potée de pensées.

#### IV - DEMANDE D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu en mairie, le 12 septembre dernier, une DIA, portant sur un bien cadastré section AA n°62. Monsieur le Maire rappelle que la commune peut exercer son droit de préemption urbain sur les biens situés dans la zone U du PLU, la commune dispose de deux mois pour répondre et informer le notaire si elle souhaite aliéner le bien ou non.

Monsieur le Maire considère que ce bien immobilier d'une superficie de 579 m<sup>2</sup> composé d'un local commercial, de deux étages, d'une dépendance en pierre sur le terrain et d'un jardin, mérite une attention particulière de la part du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose aux conseillers qui le souhaitent de visiter le bien et de définir le projet afin de justifier une éventuelle acquisition.

La question est ajournée.

#### V - POINT SUR LES TRAVAUX POUR LE 4<sup>E</sup> TRIMESTRE

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil avoir reçu des devis pour l'aménagement de rangement dans la salle polyvalente - étude des devis en commission travaux.

#### **Entretien du cimetière**

Monsieur Michel LEGOUPIL informe que la mauvaise herbe qu'il a identifiée comme de la prêle envahit le cimetière. Il se demande si l'entretien de l'interstice entre les tombes incombe à la commune ou aux particuliers.

Le grillage de la clôture entre le collège et le terrain de foot devra être « retendu ».

A venir : le ramassage des feuilles, la taille des haies, etc.

#### **Lutte contre les nuisibles**

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil que la réglementation a changé concernant les produits rodenticides ; notamment le conditionnement, ces produits sont proposés en sachets de 100 grammes et ne doivent pas être ouverts par l'utilisateur, mais doivent être placés dans une

boîte d'appâtage, à l'intérieur et autour des bâtiments publics, uniquement contre les rats et les souris ; c'est-à-dire que les sites doivent être clôturés pour rendre le poste d'appâtage inaccessible aux personnes, aux enfants et aux animaux non ciblés. Le FDGDON propose ces produits à 5.43 € HT le kilo, et la boîte d'appâtage à 4.50 € HT.

Monsieur Jackie JOUANNE rappelle que la commune distribuait gracieusement du raticide à ceux qui en formulaient la demande, sauf que ces produits, à destination des rats, étaient quelques fois utilisés contre les souris et les mulots.

Compte tenu du nouveau contexte réglementaire, le conseil municipal décide de ne plus distribuer de produits rodenticides aux administrés.

### **Éclairage public**

Monsieur le Maire souhaite que les réverbères s'allument dès 6h30 le matin, afin de permettre aux jeunes lycéens, étudiants de pouvoir rejoindre l'arrêt du car place de l'église en toute sécurité.

## **VI - RÉFORME TERRITORIALE - TOUR DE TABLE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un groupe de travail composé de l'ensemble des Maires du canton s'est composé à la Communauté de communes pour réfléchir sur l'évolution de notre EPCI : commune nouvelle ? Nouvelle entité ? Quel sera le seuil minimal de population pour le regroupement : 10000 ou 20000 habitants ?

Monsieur François OSMOND rappelle que l'Agglo Saint-Lô c'est 123 élus ; comment gérer à la fois un centre urbain et des territoires ruraux ? Quid des problèmes sur le terrain ? Que devient le tissu associatif ? Qu'en est-il des effectifs du personnel ?

Monsieur Sébastien DUPARD évoque le cadre législatif et l'obligation de regroupement ; le manque de recul par rapport à l'expérience Agglo Saint Lô.

Monsieur Claude BRUNET parle de « gouvernance » à Agglo Saint Lô. Les recettes de la Communauté de Communes sont de 1.6 millions d'euros, si nous partons pour l'Agglo, nos recettes ne seront plus les mêmes.

Monsieur Michel LEGOUPIL demande quelles seront des compétences déléguées et celles conservées. Qu'en est-il de la fiscalité à Agglo Saint-Lô ?

Monsieur Daniel VILLECHALANE prétend qu'il s'agit de savoir comment se préparer le mieux possible le jour où nous n'aurons plus le choix.

### **Les ordures ménagères**

Monsieur François OSMOND informe le conseil municipal que la redevance des ordures ménagères va augmenter de près de 21%. Il précise que le SIVOM du Point Fort a contracté un emprunt auprès de DEXIA pour financer l'investissement de l'usine de traitement de CAVIGNY - 33 millions d'euros sur 49 ans - dont 20 millions en emprunt toxique au taux de 2%, indexé sur le franc suisse, soit aujourd'hui avec un taux de 20%. L'augmentation imposée permet de couvrir la plus-value générée par cette augmentation d'intérêt. Le conseil déplore fortement ce montage financier qui met sous tension les contribuables ; les collectivités se retrouvent ainsi prises au piège.

## **VII - REPAS OFFERT AUX CANISYAIS ÂGÉS D'AU MOINS 65 ANS**

Le repas des anciens aura lieu le dimanche 26 octobre prochain. Madame Maryvonne LEFRANÇOIS fait appel aux bonnes volontés pour préparer la salle et effectuer le service lors de cette journée conviviale : Jackie JOUANNE, Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Claude CARAU COUVREUR, François OSMOND, Nathalie FAGNEN, Nathalie GUESNON, Sébastien DUPARD et Vanessa DAVID se portent volontaires. Les membres du CCAS vont également être sollicités.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS va demander à Madame Christine DOREE et Madame Francine BURNEL de venir assister les élus pendant cette journée.

#### VIII - QUESTIONS DIVERSES

##### **Honorariat de Maire de Monsieur Étienne VIARD**

Monsieur le Maire informe le conseil que, par arrêté en date du 15 septembre 2014, Madame la Préfète a nommé Monsieur Étienne VIARD, ancien maire, maire honoraire de la commune.

##### **Tarifs du CLSH les mercredis**

Madame Lydie OSMOND, membre de la commission Enseignement, Petite Enfance, Périscolaire à la Communauté, fait part d'une remarque concernant le tarif jugé trop élevé du CLSH le mercredi après-midi, et informe de l'intérêt à uniformiser les tarifs sur le territoire.

Madame Claude CARAU COUVREUR propose les tarifs suivants :

Mercredi après-midi avec repas : 9.00 € (repas 4.00 € + 5.00 €)

Mercredi après-midi (sans repas) : 5.00 €

*Pour les enfants qui pratiquent le foot :*

Mercredi après-midi avec repas : 7.00 € (repas 4.00 € - (activité foot) - CLSH de 16h00 à 18h30 : 3.00 €)

Mercredi après-midi (sans repas) : 3.00 € (CLSH de 16h00 à 18h30)

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

Madame Claude CARAU COUVREUR précise que seul le CLSH de Canisy est concerné pour les tarifs des enfants qui pratiquent du foot, puisque l'entraînement se fait à Canisy. Les enfants du canton sont acheminés en bus par la Communauté de Communes.

##### **Acquisition de terrain**

Monsieur le Maire informe le conseil ne pas avoir de retour concernant l'acquisition de terrain au Four. Après renseignements pris auprès de Monsieur MAUGER, du SDEM, même si l'effacement de la ligne concerne ERDF, il faut compter environ 50000.00 € ; 50% de la dépense pourrait être pris en charge par ERDF s'il y avait une construction d'un bâtiment public.

##### **Mise à disposition du personnel**

Le temps de travail pour l'entretien du plateau scolaire a été estimé à 4 heures. Le conseil municipal fera une offre à la Communauté de communes.

##### **Réunion de travail sur la salle de convivialité**

Une réflexion est menée pour recenser les besoins de Canisy ; la prochaine étape sera de visiter plusieurs salles aux alentours.

#### **Chemin vérité**

Monsieur Michel LEGOUPIL suggère de limiter l'accès du chemin Vérité en fonction de la largeur des véhicules ; il précise qu'il s'agit là d'un chemin rural et non pas un chemin d'exploitation. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas possible d'en interdire l'accès.

#### **Odeurs au CLSH**

Monsieur Michel LEGOUPIL précise qu'une buse de l'ancienne évacuation n'a pas été rebouchée ; seulement, il faudrait également retrouver le regard auquel cette buse était connectée.

#### **Recensement**

Deux agents recenseurs seront recrutés pour effectuer les opérations de recensement en février 2015.

#### **Divers**

Madame Nathalie GUESNON fait part au conseil d'une demande d'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite devant la galerie marchande.

Madame Nathalie FAGNEN fait part au conseil du mauvais état des jeux de la rue du Général Rose et fait remarquer qu'ils ne sont pas adaptés aux jeunes enfants.

Suite au litige avec l'entreprise COLAS Ile de France, Monsieur Michel LEGOUPIL informe les conseillers que 4 caniveaux ont été posés rue du Clos pour permettre l'écoulement des eaux pluviales.

La vitre du panneau d'affichage de la mairie, devenue opaque, devra être changée.

#### **Agenda**

Commission travaux : samedi 04 octobre à 9h00.

Commission voirie : samedi 18 octobre à 9h00 en mairie.

Remise de médailles : lundi 27 octobre à 18h30 à la salle polyvalente

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h35.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,

Jean-Marie LEBÉHOT	
Jackie JOUANNE	
Maryvonne LEFRANÇOIS	
Daniel VILLECHALANE	

Claude BRUNET	
Michel LEGOUPIL	
Sylvain LENGRONNE	
Claude CARAU COUVREUR	
François OSMOND	
Nathalie FAGNEN	
Nathalie GUESNON	
Lydie OSMOND	
Delphine ROULLEAUX	
Sébastien DUPARD	
Vanessa DAVID	